

L'«R» de La Pesse

Mars 2021 - n°

53

Le mot du Maire

Le printemps, saison du renouveau, s'annonce. Pour le conseil municipal, c'est le temps du vote des budgets. S'il y a une continuité budgétaire nécessaire pour le fonctionnement, les investissements 2021 seront possibles lorsqu'ils auront été validés par l'équipe municipale. Cela est vrai pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

Ce dernier va encaisser cette année le coût d'une étude diagnostique puis devra financer, dans les années à venir, les travaux qui devraient découler de cet indispensable examen de notre système d'assainissement.

Vous lirez dans les colonnes de ce numéro une explication détaillée de cette réalité et de ses conséquences sur le budget annexe.

Le budget principal est lui dans une situation sans doute inédite : l'exercice 2020 a été clôturé par un excédent tant en fonctionnement (ce qui est habituel et indispensable) qu'en investissement. Cela est dû à une recette importante de FCTVA prévue, liée au Centre Technique Municipal (la commune retouche la TVA des travaux d'investissement l'année suivant leur achèvement). L'an dernier il avait été décidé de provisionner cette recette.

Cela permet de remonter le fond de roulement (les réserves) de la commune à plus de 230 000€. Cela ne signifie pas que notre commune soit subitement devenue aisée mais qu'elle dispose d'une certaine marge de manœuvre.

Les chantiers sont importants :

- Projet relais des skieurs : à ce sujet un taux de subvention de plus de 70% est désormais envisageable. Commune et co-financeurs travaillent vers cet objectif, rien n'étant encore acté.

- Ecole - petite enfance - accueil de loisirs : le projet est intercommunal, doit prendre en compte beaucoup de paramètres et apporter des réponses pérennes à des problématiques très concrètes impactant l'attractivité du territoire. Il en est encore au stade de la réflexion.

- Habitat - logement : un groupe de travail s'est constitué pour résoudre une équation complexe : comment élargir l'accès au logement sur notre commune ?

- Aménagement de la zone nord-voirie - forêt - assainissement font partie des autres sujets à traiter. Sans oublier celui du tourisme avec la Communauté de communes.

Si tous ces items n'ont pas la même incidence sur le budget, ils relèvent tous de la nécessité d'une action cohérente pour la commune.

Pour user du mieux possible de la marge de manœuvre, la commission finances va proposer pour les deux budgets un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui permettra une lisibilité pour les années à venir.

Budgets, note de présentation et PPI seront consultables dès que possible.

Trouver une voie audacieuse et créative entre l'immobilisme de la fourmi et la légèreté de la cigale pourrait résumer le travail à conduire.

Tout cela s'opère dans le climat que chacun connaît. Lorsqu'un malade de la Covid est déclaré, nous sommes confrontés à l'inquiétude, à l'angoisse. La pandémie se rappelle sans cesse à notre bon souvenir. Elle entrave les relations humaines, nous empêche de partager nos réflexions, ferme les lieux de rencontre, menace la cohésion.

Cependant c'est le printemps, notre boulangerie va connaître un nouvel élan. Les écoliers passent leurs jeudis matin dans la forêt ou du moins dans la nature, creuset d'apprentissages nombreux et fondateurs. Ils jugent l'expérience apaisante.

Je vous invite à profiter pleinement du cadre de vie extraordinaire qui est le nôtre. De ne pas oublier que s'il y a des sujets et des moments difficiles, il y a aussi un patrimoine que nous partageons.

Anticiper le budget communal est indispensable. Avoir la capacité de nous projeter ensemble dans un avenir porteur de sens est fondamental.

CLAUDE MERCIER

Vers un projet collectif dédié à l'enfance

Depuis janvier 2018 les communes des Bouchoux, de La Pesse, des Moussières, de Bellecombe et de Septmoncel/Les Molunes ont entamé un dialogue avec les services de l'Education Nationale pour maintenir une offre scolaire de qualité sur le territoire malgré une baisse régulière des effectifs depuis plusieurs années.

Depuis lors, l'Education Nationale accompagne les communes notamment en maintenant, durant la période de réflexion, 5 postes d'enseignants sur le secteur concerné quels que soient les effectifs. Cette mesure a permis d'éviter 1 fermeture de classe sur chaque RPI (La Pesse/Les Bouchoux et Les Molunes/Bellecombe/Les Moussières).

L'accueil des 0-3 ans est devenu presque impossible sur notre territoire (1 seule assistante en activité sur les 4 communes), nos communes sont désormais contraintes de contribuer au fonctionnement des crèches des villes voisines.

L'accueil extrascolaire (durant les mercredis et les congés) est absent depuis 2018 : il sera possible de le rouvrir et le maintenir qu'en mutualisant son coût.

La prise en compte de ces réalités impose aux communes concernées de concevoir un projet global, ambitieux et structuré.

Les 5 communes ont signé, en juillet 2020, une *convention de ruralité* avec le recteur de l'académie, le directeur académique du Jura et la sous-préfète de Saint Claude représentant le Préfet du Jura.

Son cadre propose une organisation sur 3 sites avec deux sites scolaires et un site regroupant des services faisant cruellement défaut sur le secteur : un accueil petite enfance et une offre extra-scolaire. Le projet doit être envisagé dans cette globalité.

Un comité de pilotage (COPIL) conduit le projet depuis septembre 2020. 4 sujets importants ont été dégagés et confiés chacun à une commission dédiée :

- bâtiments
- transports
- petite enfance extra-scolaire
- fusion des SIVOS

Les locaux des 3 sites ont été visités par les services de la CAF, de la PMI et de l'éducation nationale.

Plusieurs scénarios d'organisation ont été évalués. Aujourd'hui un scénario se dégage : un pôle scolaire de 2 classes aux Bouchoux, un autre de deux classes aux Moussières et un pôle petite enfance / accueil extra-scolaire à La Pesse.

Il y a encore des questions à traiter notamment celle des transports qui devront être pensés pour limiter tant que faire se peut les durées pour les élèves excentrés.

Celle du coût, tant en investissement qu'en fonctionnement est importante. Le conseil municipal souhaite que cette évaluation soit faite afin de pouvoir s'engager en toute connaissance de cause. Elle permettra également une comparaison avec un projet de regroupement sur site unique qui avait été écarté en raison du coût des investissements qu'il nécessiterait. Cependant, les coûts de fonctionnement que ce projet permettrait d'optimiser et les subventions n'ont pas été évalués. Il faut donc aller au bout d'une démarche de clarification de ces éléments. La solution proposée par un site unique ne peut pas être encore abandonnée.

La réussite du pôle petite enfance / accueil extra-scolaire est une des clefs sinon la clef de la réussite globale de ce projet. Après avoir envisagé une maison d'assistantes maternelle il faut désormais s'engager dans le montage d'une mini-crèche qui donnera davantage de garanties de pérennisation de cet accueil.

Si des tendances se dégagent, rien n'est encore définitivement arrêté et le dialogue,

la concertation et la réflexion se poursuivent entre tous les partenaires. Si la convention de ruralité indique l'échéance de septembre 2022, l'Education Nationale, consciente de la spécificité de notre territoire sera bienveillante si ce délai n'était pas tenu. A condition bien entendu que le travail collectif soit suffisamment avancé pour avoir une idée précise de ce qui sera mis en place.

Dès cet été le centre de loisirs situé aujourd'hui aux Moussières sera réouvert pour les enfants des 5 communes qui le financeront conjointement.

Bellecombe, Les Moussières, Les Bouchoux et La Pesse s'engageront pour la création d'un SIVOS unique aux compétences élargies. Ce sera l'outil qui permettra la gestion partagée du projet.

Au regard des enjeux il est regrettable qu'un dialogue avec les usagers et les habitants n'ait pu se mettre en place. La situation sanitaire rend cette démarche très difficile. Il n'est sans doute jamais trop tard pour le faire. Une réunion d'information et d'échange est prévue le 9 avril prochain. Vous pourrez lire sur le site de la commune des comptes-rendus de groupes de travail susceptibles de vous éclairer sur la démarche engagée.

C'est un travail complexe qui est engagé. Il doit être envisagé sous un angle nouveau : un projet pour une offre dédiée à l'enfance qui soit cohérente et surtout contribue à l'attractivité de notre territoire pour des familles désireuses de s'y installer.

CLAUDE MERCIER

Envie de vous investir sur le projet enfance ?

La commission communale Enfance est une commission ouverte à tous. Aussi si vous souhaitez vous investir ou nous faire part de vos idées sur les projets en lien avec l'enfance, faites parvenir en mairie vos candidatures. Ecole, extrascolaire, périscolaire, petite enfance... les sujets sont nombreux, vos avis sont précieux et le travail à accomplir est important.

CAROLINE, JULIEN,
JEAN-CHRISTOPHE, CLAUDE
ET AUDREY



Réouverture du Centre de Loisirs des Moussières en 2021

Nos enfants vont à nouveau pouvoir profiter de l'offre extrascolaire des Francas aux Moussières. Le Centre de Loisirs rouvrira ses portes en juillet 2021.

Les communes de La Pesse, Les Moussières, Les Bouchoux, Bellecombe et Les Molunes (Septmoncel) œuvrent ensemble depuis l'été 2020 à la construction d'un projet global autour de l'enfance. Ce projet intègre plusieurs volets : la réorganisation scolaire, le re déploiement de l'offre extrascolaire et enfin le développement d'une offre d'accueil pour les plus petits (0-3ans).

La réouverture du Centre de Loisirs des Sorbiers marque la toute première étape vers un fonctionnement commun. En 2021, il sera financé par les 5 communes selon un mode de calcul au nombre d'élèves et au nombre d'habitants. A terme, il sera financé par les 4 communes du futur SIVOS (La Pesse, Les Bouchoux, Les Moussières et Bellecombe). Actuellement situé aux Moussières il sera probablement amené à déménager en position centrale du territoire, à savoir sur

la commune de La Pesse, afin d'optimiser sa fréquentation et donc sa longévité. Sa localisation finale dépendra également du choix d'implantation des sites scolaires.

Le centre de loisirs sera géré par Les Francas. Ceux-ci assurent actuellement l'accueil périscolaire des enfants des Moussières, Bellecombe et des Molunes et il est naturel de leur confier cette mission supplémentaire. Par ailleurs la prestation présente de nombreuses qualités, notamment du point de vue financier.

Le centre accueillera les enfants du 6 au 30 juillet, du 23 août au 1 septembre et enfin du 25 octobre au 5 novembre 2021. Les tarifs seront déterminés en fonction du quotient familial.

Rappelons enfin que l'accueil extrascolaire est une offre de loisirs éducative à destination des enfants mais c'est également un outil précieux pour les parents qui travaillent pendant les vacances scolaires.

CAROLINE AUGÉ-CHEVASSUS



Des nouvelles de la boulangerie

Nicolas MORETTI a passé le flambeau à Laetitia GUILLERMIN le 08 mars. Une fermeture de 3 semaines était prévue pour agencer la boutique et refaire la devanture. La boulangerie a réouvert sa porte le 30 mars. Divers pains et pâtisseries vous sont proposés.

*Bonne continuation à Nicolas et
bonne installation à Laetitia !*

Lutte contre les scolytes* de l'épicéa commun dans les peuplements atteints

Nouvel arrêté préfectoral (applicable à partir du 1er janvier 2021)

Les attaques de scolytes sur épicéas, nombreuses en 2018, amplifiées en 2019, se sont poursuivies et intensifiées en 2020 et ont affecté une surface de pessières considérable dans notre région, à des altitudes croissantes. Quiconque se déplaçant sur notre territoire a pu percevoir des « poches » de résineux secs annonciatrices de plus amples dégâts dans les années à venir et représentant un risque sécuritaire d'atteinte aux personnes tout en aggravant le risque d'incendie.

Sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés et publics en zone de « lutte obligatoire » sont plus que jamais tenus de prendre des mesures de nature à limiter les attaques de scolytes : mesures curatives (détection, abattage et évacuation rapide des bois infectés) et préventives (qui s'appli-

queront à toutes les exploitations de bois non scolytés afin d'éviter de créer des sites de reproduction favorables au développement des scolytes).

Cette liste d'obligations concerne donc les épicéas sur pied attaqués par les scolytes ainsi que toutes les grumes d'épicéas abattues ou à abattre.

Pour plus de précisions, l'arrêté préfectoral est consultable sur les panneaux d'affichage public ou sur le site de la commune : www.mairie-la-pesse.com/foret

** Petits insectes xylophages, de l'ordre des coléoptères, qui vivent sous l'écorce des arbres, creusant de nombreuses galeries sinueuses dans le bois et provoquant leur dépérissement. Les atteintes suivent souvent des périodes de fortes sécheresses ou de sécheresses répétées.*



**Ça y est !
C'est le printemps !
Nous pouvons remonter
notre City Stade.
Retrouvons nous
le samedi 10 avril à 14 h.
Pour toutes et tous !**



« Tous travaux modifiant l'aspect ou ajoutant des éléments extérieurs sont soumis à autorisations d'urbanisme ».

Renseignements en Mairie
ou sur le site [www.service-public.fr/
logement/urbanisme](http://www.service-public.fr/logement/urbanisme)

L'assainissement, un enjeu pour la qualité de l'eau et pour les finances de la commune...

La Pesse s'est dotée d'une station d'épuration suite à une délibération de juillet 1998. Le réseau d'assainissement, desservant initialement le village, a été étendu à l'Embossieux en 2006-2008. Cet équipement d'assainissement collectif a permis de traiter la problématique de traitement des eaux grises et noires pour plus de 170 bâtiments,

mais bien d'autres habitations restent non raccordées et soumises à la réglementation de l'assainissement non collectif. Un budget annexe a donc été créé pour que ce service soit financé par ses usagers et non par l'ensemble des contribuables.

Plus de 20 ans plus tard, nous sommes confrontés à une situation difficile :

SUR LE PLAN TECHNIQUE	SUR LE PLAN FINANCIER
<ul style="list-style-type: none"> • La première étude diagnostique décennale n'a pas été réalisée. • Des résultats d'analyse montrent des rejets de pollutions dans la Semine plus élevés que les normes applicables. • Nous constatons le vieillissement des réseaux (accélééré par le climat et la nature des sols) et des erreurs de branchements entre eaux pluviales et eaux usées qui réduisent l'efficacité du traitement. • L'épandage des boues (résidus après épuration) sur les pâtures est de plus en plus réglementé, contraignant à des évacuations coûteuses vers la station de Saint-Claude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons encore près de 183 000€ d'emprunts qui arriveront à échéance de 2027 à 2039. • L'équilibre de ce budget a été atteint en bonne partie grâce aux taxes de raccordement (6 000€ pour le raccordement d'un nouveau bâtiment) aujourd'hui en baisse avec le ralentissement des constructions. • Le coût de l'exploitation de la station n'a pas intégré les heures de l'agent communal consacrées à cet équipement (1/8 de son temps de travail). • Le traitement de phosphatation prévu pour améliorer la qualité des rejets n'a pas été mis en œuvre jusqu'à cette année, son coût n'a donc pas encore été supporté par ce budget

L'élaboration d'un plan pluri-annuel d'investissements sur 5 ans montre la grande fragilité de cet équilibre financier: le service coûte aujourd'hui plus cher que ce qu'il est payé par ses bénéficiaires, ce qui ne doit pas

être le cas pour un service public industriel et commercial (SPIC).

L'année 2021 sera donc l'occasion de réintégrer les coûts de ces traitements et de mettre en œuvre l'étude diagnostique qui nous permettra de mieux connaître le réseau et la station et leurs points faibles, afin de réaliser un programme de travaux d'amélioration.

Le conseil municipal a la volonté d'améliorer le traitement de nos effluents et d'écartier les risques de pollutions, au coût le plus juste pour ses bénéficiaires et pour les autres contribuables. Même si le « tout-à-l'égout » a pu se faire oublier pendant des années, il nous appartient, usagers comme élus, d'assurer la pérennité du service d'assainissement dans l'équité et la justice, ce qui nécessitera malheureusement de nouveaux efforts...

Projet de forêt cinéraire (ou cimetière en forêt)

En 2018, lors de la disparition de ma mère, j'ai partagé avec mes enfants le souhait qu'à mon décès mes cendres soient dispersées en mer. Face à leur demande d'avoir un lieu pour pouvoir se recueillir, je me suis dit que je voudrais être enterré en forêt au pied d'un arbre. A l'époque, mes recherches sur les cimetières en forêt m'avaient fait découvrir que cette conception était déjà bien développée en Allemagne et en Angleterre mais très peu en France. En partageant cette idée avec mon entourage, j'ai constaté que cela plaisait à beaucoup de monde.

En arrivant à la Pesse, je me suis dit que le lieu serait idéal pour y trouver mon arbre... Après de nouvelles recherches, j'ai trouvé que la collectivité d'Arbas avait ouvert une forêt cinéraire. Vous pourrez trouver plus d'informations sur ce site : <https://cime-tree.fr/>. Après quelques échanges avec la personne en charge de la forêt cinéraire d'Arbas, il semble que le projet est faisable. Avant d'aller plus loin, nous aimerions constituer une petite équipe avec les habitants de la Pesse qui souhaiteraient s'impliquer dans le projet. De nombreux sujets émergent : l'adhésion des habitants à un tel projet, le lieu, la charte de fonctionnement, les aspects légaux, le fonctionnement avec l'ONF, le processus avec les opérateurs cinéraires, l'impact économique pour la commune, l'ouverture ou non à des personnes extérieures à la commune...

JEAN-CHRISTOPHE LÉONARD

Contact : tél. 06 08 32 10 97

jean-christophe.leonard
@toutestpossible.io

Convocation des électeurs pour le renouvellement général des Conseillers Départementaux et des Conseillers Régionaux le dimanche 13 juin 2021 pour le 1er tour, et le 20 juin 2021 en cas de second tour.

(Sous réserve de report)

Vaccinations Covid (70 ans et +, personnes fragiles)

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- soit en ligne à l'adresse suivante : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/jura>

- soit en contactant le centre d'appel départemental du Jura.

Il est joignable au 03.84.86.86.00, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

Pierre sèche : appel aux personnes intéressées

Dans le cadre d'une étude menée par le PNR du Haut-Jura sur la valorisation de la pierre naturelle, quelques élus et habitants ont manifesté leur intérêt pour cet élément important de notre patrimoine : s'ils ne sont pas forcément imposants, les édifices en pierres sèches sont à la fois des marqueurs de l'utilisation du territoire, des savoir-faire locaux, et des excellents abris pour la faune et la flore !

Avec le retour des beaux jours, plusieurs actions vont être menées :

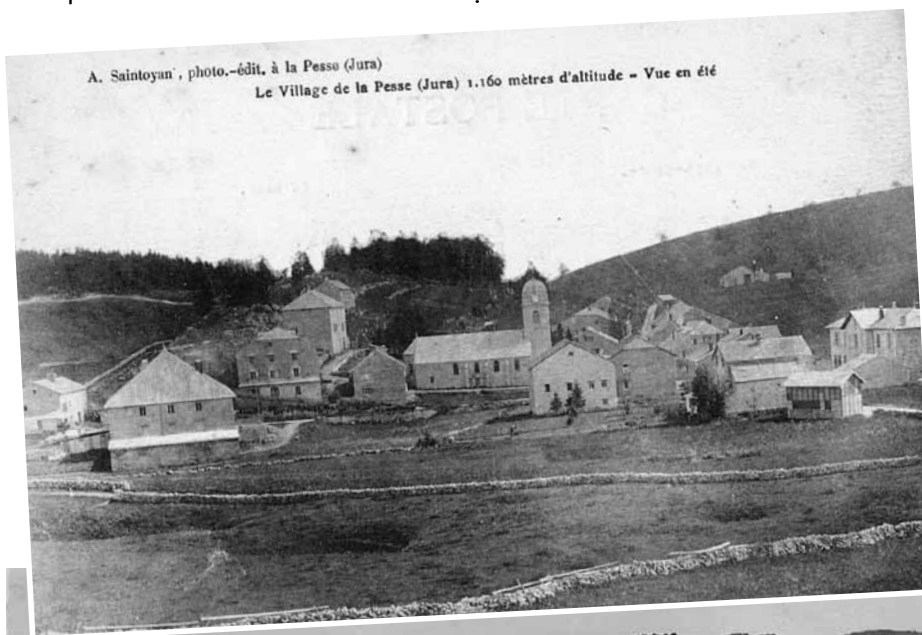
- Un inventaire (partiel) de murets et murs, mais aussi de citernes ou d'autres ouvrages représentatifs. Cela pourra permettre de mieux faire connaître ce patrimoine, mais aussi de le faire reconnaître et de l'intégrer dans notre urbanisme, notamment dans le cadre de l'ouverture prochaine des travaux sur le plan local d'urbanisme intercommunal.

- Une réflexion avec la commission économie et tourisme pour créer un sentier de promenade 4 saisons autour du village, qui pourra intégrer cette dimension importante du paysage.

- Si la situation sanitaire le permet,
 - l'organisation d'une conférence sur le sujet de la pierre dans la construction,

- l'organisation d'un chantier école, comme cela a déjà été fait sur le site de la Borne au Lion il y a quelques années, pour permettre des restaurations ou des nouvelles constructions, afin de transmettre ce savoir faire.

Si vous êtes intéressé-e par le sujet (que ce soit par une ou plusieurs de ces actions), n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie pour être informé-e des prochaines réunions !



USC La Pesse

Oyez oyez, Sportifs et Azimutés, de Tailla jusqu'au Cernois, de l'Embouteilleux jusqu'à Désertin, de la Roche blanche aux Roches d'Orvaz, et plus loin, Jurassiennes, Jurassiens ; bien le bonjour à tous.

Un petit message pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2021 parce qu'il n'est jamais trop tard.

Il est vrai que ces derniers temps n'ont pas toujours été très faciles, mais que cela n'entrave pas votre goût pour la joie, le rire, l'envie et les bons moments passés ensemble.

Nous voulions vous prévenir que nous sommes toujours là et toujours motivés !!!!

Nous n'avons pas pu faire d'Assemblée Générale fin 2020, en raison des consignes sanitaires, mais nous en organiserons une dès que possible pour pouvoir tous nous retrouver et faire un point ensemble.

Concernant l'entrée de nouveaux membres dans le CA, nous mettrons en place pour ceux qui le souhaite une réunion (merci de nous faire savoir si vous avez envie d'en être avant le 1er avril pour des question d'organisation) nous déciderons d'éventuels changements de statuts et le vote de nouveaux entrants dans le bureau.

Aussi, pour ceux qui sont motivés et qui veulent s'investir dans l'organisation de ces diverses activités, sportives, culturelles, et autres, n'hésitez pas à vous faire connaître et à venir en discuter, ce sera avec grand plaisir ! Pour ceux qui souhaitent rejoindre le CA, commencez à y penser...

Notre souhait pour cette année est d'essayer de faire un maximum de nos événements habituels (les P'tits Loups, le Trail du Chalam, Azimut / Marché d'à Côté...).

L'équipe voudrait aussi organiser de nouvelles activités comme des soirées culturelles, des sorties sportives... Plus d'informations à venir, nous vous tiendrons au courant !

La rénovation du local est en discussion avec la Mairie de La Pesse pour accueillir certaines de ces activités. Pour ceux qui veulent venir nous aider le 17 et 18 avril (rangement, inventaire...) tenez-nous au jus !

Pour simplifier les adhésions, qui sont de 10€ / personne sauf pour les moins de 10 ans, on va mettre en place dans les commerces et les points info du secteur, des bulletins et des enveloppes à disposition ainsi qu'une boîte en bois sécu pour glisser le tout.

Toute l'équipe de l'USC vous souhaite plein de belles choses !

Notre école de la forêt



△ Temps de regroupement avant les activités

Notre projet

Avec la crise sanitaire, nous (les enseignants) ressentons le besoin de « prendre l'air ». C'est pourquoi, nous avons pensé au projet de l'école de la forêt.

Chaque jeudi matin, les deux classes de l'école de la Pesse partent en extérieur : forêt, prairie, étang, champ,.... Les élèves peuvent étudier les mathématiques, le français, l'art, le sport, les sciences,....

Le projet va s'affiner avec le concours de la conseillère pédagogique et d'intervenants qualifiés.

1ère sortie

En forêt, au-dessus du parking des skieurs.

La 1ère sortie dictée par les élèves de maternelle :

« On a écouté : on a entendu le vent, les oiseaux, les skieurs, après on a observé les crottes de lièvre. Quand on écrase la crotte, si il y a du foin, ce sont des crottes de lièvre. On a vu des empreintes d'animaux. On a vu des insectes. »



Dans la classe élémentaire, les élèves ressentent de l'apaisement et se questionnent beaucoup sur l'environnement :

A qui appartient la forêt ? Comment l'entretient-on ? Qu'est-ce qu'une chaîne alimentaire ? Du lichen ? De la mousse...

CLAUDE MERCIER

Une expo photos réalisées par les élèves aura lieu sur les grilles de l'école le long de la rue principale après une première période d'école dans la forêt. Elle sera visible du 9 au 26 avril.

Etat civil

Naissance :

...

Meyline GRUET,
le 14/12/2020 à Oyonnax,
de Clovis GRUET et
Ilona DESCLAVELIÈRE

Mariage :

...

Ludovic LEPRINCE
et Süreyya GÜVEN,
le 12/12/2020

Décès :

...

Geneviève MERMET-GRANDFILLE,
épouse DURAFFOURG,
le 06/03/2021 à Nantua

Recevez l'R de La Pesse par courriel !

Vous êtes de plus en plus nombreux à recevoir l'R de La Pesse par e-mail : c'est simple et rapide, et vous permettra de recevoir plus vite les informations de la commune. Pour vous abonner, il suffit d'aller sur www.mairie-la-pesse.com, puis de saisir votre adresse e-mail en bas de la page d'accueil, en cochant « Recevoir l'R de La Pesse uniquement par courriel » (vous pouvez changer d'avis à tout moment ensuite). Merci !

Secrétariat de mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h > 12h et 14h > 17h

Mercredi : 9h > 12h

Vendredi : 9h > 12h et 14h > 19h

*En dehors de ces horaires,
n'hésitez pas à téléphoner !*

*Vous emménagez ou déménagez ?
N'oubliez pas de vous signaler en mairie.*